Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DES ARMEES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

SGA
Secrétariat général pour l'administration

SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE
SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE NORD-OUEST

MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES - ANNEXE 1

Dossier d'Ouvrages Exécutés (DOE)

La présente annexe définit le contenu des documents qui seront fournis par le titulaire en fin d'exécution des OPR. L'ensemble de ces documents comprendra :

- les éléments nécessaires à la constitution des dossiers imposés par la réglementation du travail, c'est-à-dire le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) ; à fournir en temps opportun et au plus tard lorsque l'entreprise de travaux demande la réception des travaux, afin de permettre au coordonnateur SPS d'en établir la synthèse,
- un dossier des ouvrages exécutés général (DOE) nécessaire au maître de l'ouvrage pour assurer la gestion de ceux-ci et défini ci-après.

A - ORGANISATION INTERNE DU DOSSIER D'OUVRAGE EXECUTE GENERAL (D.O.E.)

Le titulaire établira un dossier dit DOE base et 2 dossiers simplifiés intitulés :

- Archivage
- Occupant / Utilisateur

Ces deux dossiers devront être remis en exemplaire 1 papier respectif et sur support informatique.

Chacun de ces dossiers comprendra tout ou partie des 8 sous-ensembles définis ci-après.

		DOE base	Occupant / Utilisateur
DCO 1	Dossiers Etudes	X	
DCO 2	Plans conformes à l'exécution	X	
DCO 3	Plans de petit atlas	X	X
DCO 4	Plans de situation	X	X
DCO 5	Nomenclature des équipements	X	X
DCO 6	Dossier Environnement	X	
DCO 7	Sondages et diagnostics	X	
DCO 8	Notes de calculs	X	

Pour chaque DOE, le titulaire remettra un exemplaire papier et sur support informatique. Les documents sur support informatique seront présentés suivant une architecture similaire aux dossiers papiers.

B – DOSSIER ETUDES (DCO/1)

Il appartient au titulaire d'ouvrir ce dossier dès la notification du marché et d'y insérer au fur et à mesure les pièces nécessaires. Il devra comprendre notamment :

- le programme de l'opération,
- les études d'avant-projet,
- le projet.

C - PLANS CONFORMES A L'EXECUTION (DCO/2)

Ces plans à fournir doivent être ceux des ouvrages réellement exécutés.

Le titulaire prescrira les matériels et les méthodes de son choix, de façon à obtenir la précision suivante:

- 1 cm en tolérance planimétrique
- 1 cm de tolérance altimétrique

Les éléments complémentaires suivant devront figurer sur les fichiers informatiques :

- la source des informations topographiques (date et mode d'établissement)
- la taille de l'enregistrement
- le descriptif des fichiers constitutifs du fichier global
- le nombre de ces fichiers, le nom et la taille de chacun d'eux
- la nature de leur contenu ainsi que leur limites (coordonnées extrêmes des points de chaque fichier)

La liste minimale des plans exigés est définie par ce qui suit.

C.0 – Génie Civil, Voirie, réseaux

Les éléments à lever dans le système **Cote Marine** sont les suivants :

a) Plans du génie civil

- Fondations
- Structure (coffrage et ferraillage)
- Plan précisant les charges admissibles

b) Vue en plan de la voirie (sans les réseaux), avec cotes de niveau et nature des chaussées (enrobé bitumineux, béton hydraulique, grave non traitée, ...)

c) Plans des différents réseaux, avec cotes de niveau ou fil d'eau, nature et caractéristiques dimensionnelles des ouvrages :

Présentés sur fond de plan architecte, ils préciseront :

- cheminement des réseaux
- nature et caractéristiques dimensionnelles des réseaux
- implantation des équipements
- implantation des raccordements sur réseaux extérieurs
- implantation des organes d'isolement

Ils porteront sur les natures de réseaux suivantes :

- eau douce
- eaux usées (grise et noires)
- électricité (HT, BT, TBT, téléphone, ...)
- fluides spécifiques (air comprimé, ...)
- ...

C.1 – Equipements

a) Plans des équipements

- Structure
- Plan précisant les charges admissibles

D - PLANS DE PETIT ATLAS (DCO/3)

Il s'agit de plans simplifiés de l'infrastructure.

Les plans de petit atlas sont établis dans un format facilement reproductible (A4 ou A3) : l'échelle est à adapter en fonction de cet impératif.

Ils comprennent :

- Les vues en plans
- Une élévation
- Les coupes de principe

Les éléments suivants doivent y être reportés avec précision :

- L'ensemble des poteaux, ouvertures, caniveaux, …
- Les réseaux,
- Les dimensions principales de l'ouvrage

Chaque plan comportera en haut à gauche un cartouche précisant :

- Le nom et le numéro de l'ouvrage (éléments fournis par le conducteur d'opération)
- Le nom et le numéro du composant (éléments fournis par le conducteur d'opération)

- Le numéro de feuillet
- L'échelle
- Un tableau où figureront la date de réalisation, l'indice et les modifications réalisées
- Le nom du fichier et la date d'impression

E - PLANS DE SITUATION (DCO/4)

Le titulaire compilera les plans suivants :

- Le levé topographique de la zone après travaux.
- Le levé bathymétrique de la zone après travaux. Le levé bathymétrique devra répondre aux exigences de l'Ordre Spécial tel que défini dans la publication spéciale n°44 éditée par l'organisation hydrographique internationale (OHI) 5° édition de février 2008.
- Le plan de raccordement des réseaux.
- Le levé exact de tous les réseaux extérieurs de la zone modifiés par les travaux objet du présent marché. Ce plan comprendra notamment une ou plusieurs coupes de principe, le positionnement des vannes et des regards, le diamètre des conduites.

F - FICHE NOMENCLATURE DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS (DCO/5)

Tous les équipements mis en place nécessitant une maintenance systématique ainsi que les équipements hors standards devront être répertoriés dans un tableau conforme au modèle suivant :

Désignation de l'équipement	Localisation	Référence (Constructeur…) et caractéristiques principales (puissance, débit, diamètre…)

G – DOSSIER ENVIRONNEMENT (DCO/6)

Le titulaire établira un dossier environnement qui sera constitué des éléments suivants :

- Dossier de déclaration environnementale,
- Le récépissé,
- Dossier de suivi environnement (relevé de turbidité, fiches incident…),
- Dossier de gestion des déchets,
- …

H – DOSSIER SONDAGE ET DIAGNOSTIC (DCO/7)

Le titulaire établira un dossier qui sera constitué de l'ensemble des sondages et diagnostics réalisés dans le cadre du projet.

I - NOTES DE CALCUL (DCO/8)

Ce sous-ensemble comportera :

- la liste à jour des notes de calcul relatives à des ouvrages exécutés,
- l'ensemble des notes de calcul correspondantes,
- Les notes de calculs et descriptifs des réseaux,
- …